



PLASTI - B405

PLASTIFIANT REDUCTEUR D'EAU



UTILISATIONS :

PLASTI est un plastifiant réducteur d'eau compatible avec toutes les catégories de ciments et liants hydrauliques, il augmente la fluidité et/ou permet de réduire le dosage en eau en conservant la maniabilité. A l'état frais, PLASTI améliore l'ouvrabilité et assure un maintien de l'ouvrabilité dans le temps, diminue le ressuage et réduit le retrait hydraulique. A l'état durci, il renforce les résistances mécaniques à court et long terme. Sur chantier, PLASTI s'incorpore directement dans la bétonnière, dilué dans l'eau de gâchage. Il s'applique à la fabrication de mortiers, enduits, coulis d'injection pour les travaux de gros oeuvre, le montage de parpaings et/ou briques, les chapes...

MODE D'EMPLOI :

Agiter PLASTI avant emploi.
Incorporer PLASTI mélangé à l'eau de gâchage.
Avant travaux, il est recommandé de procéder à des essais préalables pour ajuster le dosage en PLASTI à l'effet recherché.

DILUTION / INFO TECHNIQUE :

Le dosage recommandé en PLASTI est compris entre 0.15 et 0.4 % de masse de ciment. C'est à dire entre 50ml et 140ml par sac de 35 kg de ciment.
Conforme à la norme NFP 18.103 du 11.1983 sur les adjuvants de béton.
Biodégradable à 95%.

SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Etat physique : Liquide jaune

pH : 7

Masse volumique : 1.01 ± 0.01 kg/dm³

Hydrosolubilité : Soluble

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur www.roga.fr

SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33

www.roga.fr

Essai préalable recommandé.

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
GARANTIE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en oeuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

